

GRILLE TARIFAIRE

CRD AGGLOMERATION LE PUY-EN-VELAY

Rentrée 2025

		AGGLO SITE LE PUY				AGGLO AUTRES SITES D'ENSEIGNEMENTS				HORS AGGLO TOUS SITES			
MOINS DE 24 ANS													
CURSUS GÉNÉRAL													
		1 ^{er} Élève	2 ^{ème} Élève	3 ^{ème} Élève	4 ^{ème} Élève Et Plus	1 ^{er} Élève	2 ^{ème} Élève	3 ^{ème} Élève	4 ^{ème} Élève	1 ^{er} Élève	2 ^{ème} Élève	3 ^{ème} Élève	4 ^{ème} Élève Et Plus
MUSIQUE	Instrument *	425 €	341 €	259 €	115 €	324 €	268 €	238 €	115 €	815 €	648 €	485 €	201 €
	Instrument et Harmonie de l'Agglomération *	341 €	259 €	115 €	115 €	268 €	238 €	115 €	115 €	648 €	485 €	201 €	201 €
	CHAM instrumentale *	341 €	259 €	115 €	115 €					341 €	259 €	115 €	115 €
	Instrument élève Maîtrise *												
	Cursus choral *	341 €	259 €	115 €	115 €					648 €	485 €	201 €	201 €
	CHAM Vocale *	259 €	115 €	115 €	115 €					259 €	115 €	115 €	115 €
Musiques Actuelles – Instrument		259 €								485 €			
DANSE *		341 €	259 €	115 €	115 €					648 €	485 €	201 €	201 €
THÉÂTRE *		341 €	259 €	115 €	115 €					648 €	485 €	201 €	201 €
CURSUS GENERAL	1 ^{ère} Activité supplémentaire	259 €				213 €				485 €			
	À partir de la 2 ^{ème} activité supplémentaire	115 €				115 €				201 €			
Tarif cursus général pour les Familles dont le revenu fiscal de référence de l'année N-1 est inférieur à la 1 ^{er} tranche d'imposition		152 € (Tarif unique applicable par enseignement (sans dégressivité))								304 € (Tarif unique applicable par enseignement (sans dégressivité))			
Elève ayant le statut d'étudiant OU Apprenti (sur justificatifs)													
BÉNÉFICIAIRE MINIMA SOCIAUX						80 € (Tarif unique applicable par enseignement (sans dégressivité))							
CURSUS SPECIFIQUE													
Décou verte	Initiation / découverte musique	259 €				231 €				485 €			
	Éveil musical	152 €				152 €				269 €			
MUSIQUE	- A partir de 2 pratiques collectives sans pratique instrumentale - ou Musique Jazz	259 €				231 €				485 €			
	Pratique collective seule	152 €				152 €				269 €			
	Orchestre d'Harmonie de la Communauté d'agglomération	152 €								152 €			
	Pratique collective non hebdomadaire	152 €								269 €			
Anciens élèves 2023-24 de l'école de musique de l'Ance à l'Arzon domiciliés Hors agglomération						643 €							
DANSE	Cours Open – 2 cours maximum /semaine	259 €								485 €			
	Barre à terre	259 €								485 €			
	Classe à Horaires Aménagés Danse CHAD	259 €								259 €			
	Danse Éveil	152 €								269 €			
BEAUX-ARTS	2 Ateliers maximum	259 €								485 €			
	Tarif pour 1 Atelier supplémentaire	105 €								174 €			
	Atelier libre	168 €								168 €			
THÉÂTRE – limité à 1 cours/semaine		259 €								485 €			
CURSUS SPECIFIQUE	1 ^{ère} Activité supplémentaire					115 €				232 €			
	À partir de la 2 ^{ème} activité supplémentaire					105 €				210 €			
Tarif cursus spécifique pour les Familles dont le revenu fiscal de référence de l'année N-1 est inférieur à la 1 ^{er} tranche d'imposition						105 € (Tarif unique applicable par domaine d'enseignement (sans dégressivité))				210 € (Tarif unique applicable par domaine d'enseignement (sans dégressivité))			
Elève ayant le statut d'étudiant OU Apprenti (sur justificatifs)													
BÉNÉFICIAIRE MINIMA SOCIAUX						80 € (Tarif unique applicable par domaine d'enseignement (sans dégressivité))							
COURS DE SOUTIEN													
5 cours de 30 min. par an sans pratique collective						174 €							
10 cours de 30 min. par an avec pratique collective						329 €							
Groupe constitué en travail collectif Tarif par membre du groupe						29 €							
USAGER NON ÉLÈVE / Tarif unique						29,00 €							
USAGER NON ÉLÈVE MÉDIATHÈQUE / Tarif unique						29,00 €							

* Pour les élèves d'une même famille, la facturation s'établira toujours du tarif le plus élevé au plus bas
*La dégressivité s'applique entre les tarifs concernés

GRILLE TARIFAIRE

CRD AGGLOMERATION LE PUY-EN-VELAY

Rentrée 2025

		AGGLO SITE LE PUY				AGGLO AUTRES SITES D'ENSEIGNEMENTS				HORS AGGLO TOUS SITES					
PLUS DE 24 ANS															
CURSUS GÉNÉRAL															
		1 ^{er} Élève	2 ^{ème} Élève	3 ^{ème} Élève	4 ^{ème} Élève et plus	1 ^{er} Élève	2 ^{ème} Élève	3 ^{ème} Élève	4 ^{ème} Élève et plus	1 ^{er} Élève	2 ^{ème} Élève	3 ^{ème} Élève	4 ^{ème} Élève Et Plus		
MUSIQUE	Instrument *	507 €	423 €	340 €	180 €	434 €	376 €	346 €	180 €	975 €	813 €	643 €	327 €		
	Instrument et Harmonie de l'Agglomération *	423 €	340 €	180 €	180 €	376 €	346 €	180 €	180 €	813 €	643 €	327 €	327 €		
	Musiques Actuelles – Instrument	340 €								643 €					
DANSE *		423 €	340 €	180 €	180 €					813 €	643 €	327 €	327 €		
THÉÂTRE *		423 €	340 €	180 €	180 €					813 €	643 €	327 €	327 €		
CURSUS GÉNÉRAL	1 ^{ère} Activité supplémentaire	340 €				299 €				643 €					
	À partir de la 2 ^{ème} activité supplémentaire	180 €				180 €				327 €					
Tarif cursus général pour les Familles dont le revenu fiscal de référence de l'année N-1 est inférieur à la 1 ^{er} tranche d'imposition		152 € (Tarif unique applicable par enseignement (sans dégressivité))							304 € (Tarif unique applicable par enseignement (sans dégressivité))						
Elève ayant le statut d'étudiant OU Apprenti (sur justificatifs)															
BÉNÉFICIAIRE MINIMA SOCIAUX		80 € (Tarif unique applicable par enseignement (sans dégressivité))													
CURSUS SPECIFIQUE															
MUSIQUE	- A partir de 2 pratiques collectives sans pratique instrumentale - ou Musique Jazz	340 €				271 €				643 €					
	Pratique collective seule	215 €				215 €				392 €					
	Orchestre d'Harmonie de la Communauté d'agglomération	156 €								156 €					
	Pratique collective non hebdomadaire	215 €								392 €					
Anciens élèves 2023-24 de l'école de musique de l'Ance à l'Arzon domiciliés Hors agglomération						816 €									
DANSE	Cours Open – 2 cours maximum /semaine	340 €								643 €					
	Barre à terre	340 €								643 €					
BEAUX-ARTS	2 Ateliers maximum	340 €								643 €					
	Tarif pour 1 Atelier supplémentaire	165 €								295 €					
	Atelier libre	176 €								176 €					
CURSUS SPECIFIQUE	1 ^{ère} Activité supplémentaire	180 €							360 €						
	À partir de la 2 ^{ème} activité supplémentaire	165 €							330 €						
Tarif cursus spécifique pour les Familles dont le revenu fiscal de référence de l'année N-1 est inférieur à la 1 ^{er} tranche d'imposition		106 € (Tarif unique applicable par enseignement (sans dégressivité))							210 € (Tarif unique applicable par enseignement (sans dégressivité))						
Elève ayant le statut d'étudiant OU Apprenti (sur justificatifs)															
BÉNÉFICIAIRE MINIMA SOCIAUX		80 € (Tarif unique applicable par domaine d'enseignement (sans dégressivité))													
COURS DE SOUTIEN															
5 cours de 30 min. par an sans pratique collective									180 €						
10 cours de 30 min. par an avec pratique collective									340 €						
Groupe constitué en travail collectif Tarif par membre du groupe									29 €						
USAGER NON ÉLÈVE / Tarif unique									29,00 €						
USAGER NON ÉLÈVE MÉDIATHÈQUE / Tarif unique									29,00 €						
<p>* Pour les élèves d'une même famille, la facturation s'établira toujours du tarif le plus élevé au plus bas</p> <p>*La dégressivité s'applique entre les tarifs concernés</p>															

GRILLE TARIFAIRE CRD AGGLOMERATION LE PUY-EN-VELAY Rentrée 2025

Principes tarifaires

- Pour les résidents de l'agglomération du Puy-en-Velay, c'est le lieu d'enseignement du cours instrumental qui détermine le site d'enseignement pris en référence pour la facturation (site du Puy ou autres sites).
- La dégressivité liée au nombre d'élèves inscrits dans une même famille s'appliquera quel que soit l'âge de l'élève. La facturation s'établira toujours du tarif le plus élevé au plus bas.
- Les élèves domiciliés hors agglomération du Puy-en-Velay mais dans le département de la Haute-Loire et inscrits aux Ateliers des arts en 3ème cycle de pratique instrumentale ou de danse, bénéficieront du tarif aggro site du Puy-en-Velay.
- Le tarif « Usager non élève » est un tarif unique qui s'applique, après avis du directeur du CRD, aux musiciens venant consolider les pratiques collectives ou utiliser une salle de travail.
- Le tarif « Usager non élève médiathèque » permet l'emprunt de documents par le public extérieur au CRD.
- Les élèves inscrits à l'Orchestre d'Harmonie de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (sans pratique instrumentale) bénéficieront d'un tarif spécifique, qui leur permettra également de participer à d'autres orchestres si le nombre de place le permet. Ces élèves devront obligatoirement participer aux cérémonies commémoratives ou aux manifestations événementielles sur le territoire communautaire, faute de quoi le tarif « pratique collective sans cours d'instrument » leur sera appliqué.
- Minimas sociaux acceptés pour une attribution du tarif correspondant pour toute la famille :
 - › l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)
 - › le revenu de solidarité active (RSA)
 - › l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
 - › l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
 - › l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)
 - › l'allocation pour demandeur d'asile (ADA)Le justificatif doit être daté du mois de septembre de l'année d'inscription et sera à fournir au plus tard début octobre de la même année.
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) permet également l'attribution du tarif « minimas sociaux » pour l'élève concerné. Le justificatif doit être daté du mois de septembre de l'année d'inscription et sera à fournir au plus tard début octobre de la même année.
- Le remboursement des droits d'inscription est possible dans le cas où l'élève, indépendamment de sa volonté, ne pourrait plus assister au cours sur présentation d'un des justificatifs suivants : déménagement provoquant un éloignement du lieu des cours, raisons graves de santé ou familiales, raisons d'emploi du temps et d'horaires (professionnel uniquement). Dans ces conditions, les frais d'inscription seront remboursés au prorata des cours déjà dispensés, tout mois commencé étant dû.
- La facturation pourra être établie « au prorata » dans le cas d'inscription en cours d'année scolaire. Tout mois commencé est dû. Aucun prorata ne pourra être fait sur les tarifs « usager non élève », « usager non élève médiathèque », « minima sociaux », « soumis au Revenu Fiscal de Référence », « étudiant-apprenti » et « parcours spectateur ».

